

- [Bienvenue](#)
- [Logiciels](#)
- [Santé](#)
- [Divers](#)

## Claude-le-Montois

**Loin d'être le meilleur, je ne suis pas le plus mauvais...Quoi que...**

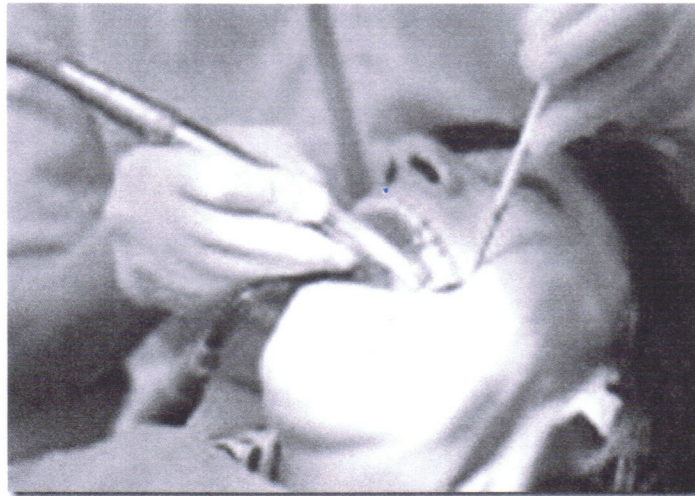
**Soins dentaires : "Il faut une transparence totale des tarifs" 4 février 2011**

Filed under: [Santé](#) — Papy40 @ 12:38

Tags: [Lobby](#), [Prothèse](#), [Réglementation](#), [Soins dentaires](#)

Source : [France Soir](#)

**Soins dentaires : "Il faut une transparence totale des tarifs"**



**Le même traitement d'orthodontie coute 410 € dans l'Ariège et jusqu'à 939 € à Paris**

Guy Sainteodile, président de l'Association des consommateurs spécialisée dans le domaine dentaire, répond aux questions de France Soir sur les tarifs des soins dentaires.

**FRANCE-SOIR Ces écarts de tarifs vous étonnent-ils ?**

**GUY SAINTEODILE** Pas du tout. Mais il faut savoir que la loi française oblige les praticiens à indiquer le prix d'achat et la provenance des prothèses dentaires. La

plupart refusent de le faire ! Certains achètent des prothèses chinoises de mauvaise qualité pour 10 € au lieu de 200 € en France, et se font une belle marge sans en informer le patient. En moyenne, 35 % des prothèses posées en France viennent de l'étranger. Il est essentiel que le patient exige un devis où le praticien propose plusieurs types de prothèses avec à chaque fois son prix d'achat, sa provenance et sa qualité.

**F.-S. Faut-il encadrer ces tarifs ?**

**G. S.** Oui, mais le lobby de cette profession est suffisamment puissant pour que les lois les concernant ne soient pas appliquées. Il est clair que la prothèse est trop chère. Elle représente 30 % de l'activité du dentiste et lui rapporte 80 % de son chiffre d'affaires.

**F.-S. Comment les patients peuvent-ils agir ?**

**G. S.** On peut exiger de connaître la provenance de la prothèse et son fabricant même si les soins ont déjà été effectués. Ce que notre association demande, c'est que l'on distingue les honoraires du dentiste d'un côté, et que l'on puisse payer le prothésiste de l'autre. Il faut une transparence totale des tarifs.

**F.-S. Les Français sont-ils tentés de se faire soigner loin de leur domicile ?**

**G. S.** Oui, des gens n'hésitent plus à se déplacer du fait des grands écarts de prix entre régions. Un de nos adhérents, marseillais, s'est fait poser une prothèse amovible à Lyon, dans un cabinet que notre association lui avait recommandé. Mais ce tourisme dentaire ne devrait pas exister, il faut régler les prix.

Propos recueillis par **Alexandra Gonzalez**

A priori, on se rend plus souvent à Aurillac pour déguster une potée auvergnate que pour se faire poser une prothèse dentaire. Pourtant, à 402 € pose comprise, le prix de la couronne défie toute concurrence. C'est le constat implacable de l'étude comparative menée par les sites spécialisés [mutuelle.com](http://mutuelle.com) et [assurance-et-mutuelle.com](http://assurance-et-mutuelle.com). Elle révèle que les tarifs moyens pratiqués par les chirurgiens-dentistes vont du simple au double en fonction des villes, des départements ou des régions. Ils varient même selon les arrondissements de la capitale : la pose d'une simple couronne céramo-métallique coûte 731 € en moyenne à Paris, contre 847 € dans le XVI<sup>e</sup>, qui remporte la palme du secteur le plus onéreux de France.

Il faut gagner la province pour trouver des soins dentaires 55 à 65 % moins cher qu'à Paris : le même traitement d'orthodontie coûte 410 € dans l'Ariège et jusqu'à 939 € à Paris. Comment expliquer de tels écarts ? Contrairement aux actes classiques (caries, détartrage...), les tarifs des prothèses dentaires et de l'orthodontie sont fixés librement par chaque professionnel. Mais quels que soient les honoraires, l'assurance maladie rembourse seulement 75 € pour une couronne et 107 € pour l'orthodontie. Même avec le remboursement complémentaire d'une mutuelle, la note reste douloureuse. « *Certains assurés nous accusent de ne pas rembourser suffisamment les frais dentaires*, observe Gilbert Wilhelm, directeur général de [Mutuelle.com](http://Mutuelle.com). *Nous les invitons à consulter les prix moyens de leur département. Ils réalisent alors que c'est leur dentiste qui est trop cher. Il faut les considérer comme des commerçants et comparer.* » De leur côté, les dentistes rappellent naturellement que le coût du loyer varie fortement en fonction de l'emplacement géographique. Ce qu'ils répercutent dans les tarifs. « *Un cabinet dentaire est une entreprise. A Paris, comme dans les grandes villes, les charges sont beaucoup plus importantes qu'en province* », souligne logiquement Roland L'Herron, président de la Confédération nationale des syndicats dentaires (CNSD). Reste qu'avec une simple assurance complémentaire ou une mutuelle à 100 % de la base de remboursement Sécurité sociale, la charge pour l'assuré est moins importante en Corrèze ou dans le Gers que pour un Niçois ou un Parisien doté d'une garantie sur ces soins à 300 %...